



Infosite n°1 Massif de Villefermoy

**Zone de Protection Spéciale (ZPS)
directive européenne « Oiseaux » FR112001**

Les chiffres

- 4 790 ha de surface
- 9 communes concernées
- 14 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
- 2005 : Désignation du site comme ZPS
- 75 propriétaires concernés



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

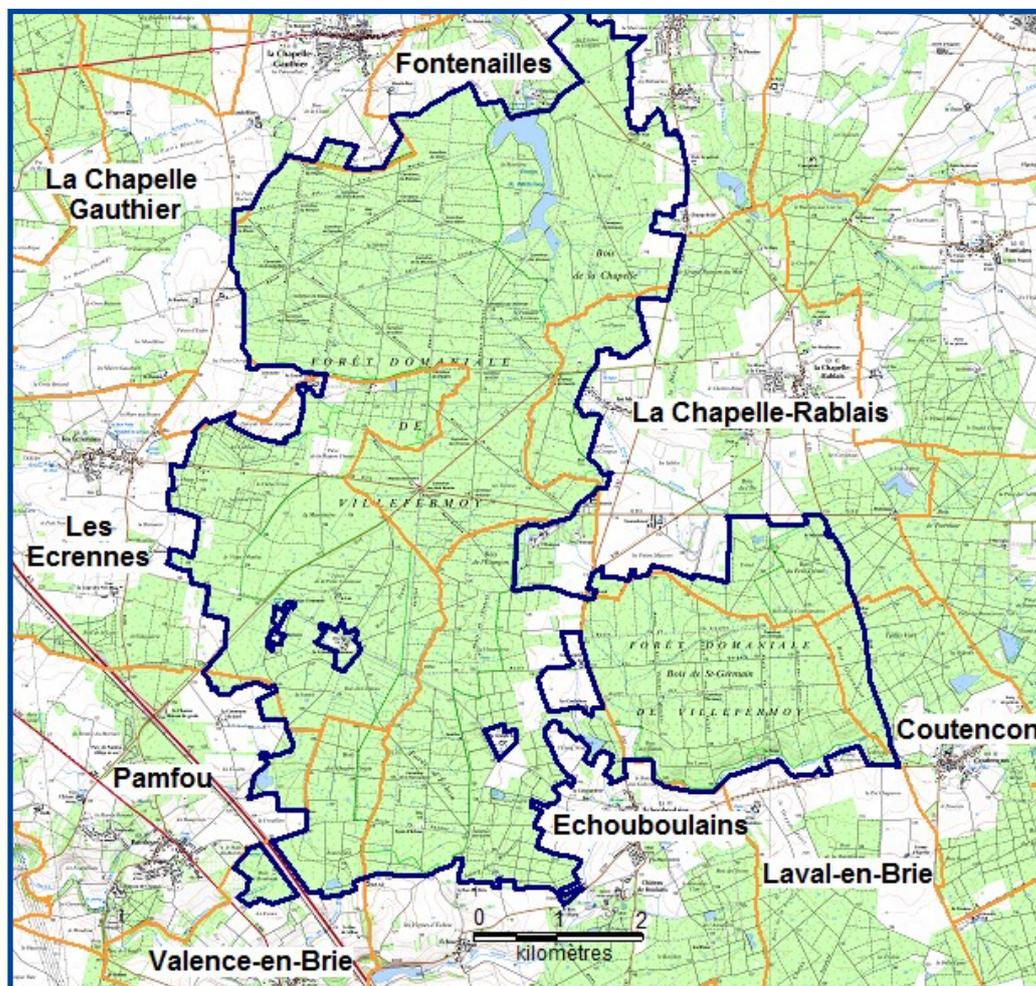
Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels qui vise la **préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés** (dits « d'intérêt communautaire ») tout en étant en harmonie avec les activités humaines.

Ainsi, chaque site Natura 2000 favorise le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Lancé en 1992, ce réseau repose sur deux directives européennes :

- « **Oiseaux** » pour la conservation des oiseaux sauvages.
- « **Habitats** » pour la préservation de la flore et de la faune (hors oiseaux) et de leurs habitats.

Chaque état européen propose des sites et s'engage à en assurer la conservation. L'objectif est d'y **préservier le patrimoine naturel remarquable en lien avec les activités humaines existantes.**



Site Natura 2000 Limites communales

Le DOCOB : document directeur d'un site Natura 2000

Chaque site Natura 2000 est doté d'un **DOC**ument d'**OB**jectifs (DOCOB). Ce document de référence, approuvé par le Préfet, définit les **enjeux et objectifs de conservation** qui précisent les actions nécessaires à la **préservation des habitats et des espèces**.

Il est à la fois un document de **diagnostic** et un document d'**orientation** pour la gestion du site.

Il peut également proposer des **objectifs** destinés à assurer la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles

Il comprend



- Un **état initial** analysant :

- ⇒ L'état de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces.
- ⇒ Les mesures de protection applicables.
- ⇒ Les activités humaines exercées sur le site.

- Des **objectifs de développement durable** permettant d'assurer la conservation, voire la restauration, des habitats naturels et des espèces, conciliées avec les activités humaines du site.

- Des **mesures** permettant d'atteindre ces objectifs comme par exemple les contrats et chartes Natura 2000.

- Des **procédures de suivi et d'évaluation** des mesures de gestion proposées, et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.



Qu'est ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

C'est une espèce qui nécessite une **protection** et un **suivi particulier** du fait de sa rareté, son endémisme, sa vulnérabilité ou son danger de disparition au niveau européen.

Le Massif de Villefermoy est constitué principalement d'une **forêt** à caractère **humide** avec des sols régulièrement saturés en eau (hydromorphes) et une présence dominante du **chêne**. De plus, le réseau d'étangs de Villefermoy renforce l'atout de la zone pour les oiseaux. Ainsi ce site a été désigné comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux en 2005 et le document d'objectifs (DOCOB) a été validé en 2008. Chaque site Natura 2000 possède une structure animatrice (communauté de communes ou commune).

La commune d'Échouboulains remplit ce rôle pour le Massif de Villefermoy et a retenu la Fédération Départementale

des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77) pour la mise en place des **objectifs de gestion** sur le site.

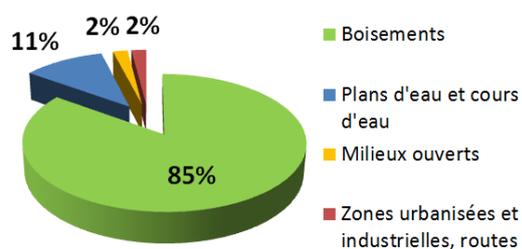
La FDC77 réalise cette mission en **étroite collaboration** avec la DRIEE (Antenne régionale du ministère de l'environnement), la DDT (Direction Départementale des Territoires), les 9

communes, les propriétaires publics et privés et les associations locales (naturalistes, randonneurs, chasseurs...).

Ainsi, les principales missions réalisées par la FDC77 et ses collaborateurs sont :

- **Suivi ornithologique des espèces.**
- **Information des propriétaires. (charte et contrats Natura 2000)**
- **Communication, sensibilisation.**

Habitats présents sur le site



Suivi annuel de la Pie-Grièche écorcheur



Loges du Pic mar

ZPS ?

Les **zones de protection spéciale (ZPS)** jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux, que ce soit pour leur **reproduction**, leur **alimentation** ou simplement leur **migration**.

Pour assurer la conservation des espèces d'oiseaux menacées, cette directive a défini une liste d'espèces pour lesquelles les États membres sont tenus de constituer des ZPS et d'assurer une gestion conservatoire. Ce sont des zones

Ces mesures de conservation doivent **maintenir les populations d'oiseaux** concernées, **réduire les pressions** qui s'exercent sur ces derniers.



2 outils à la disposition des propriétaires

LES CONTRATS NATURA 2000

Ils définissent les **actions** pouvant être mises en œuvre conformément aux **mesures de gestion** présentes dans le DOCOB et selon le type de milieu. Les contrats sont signés pour une durée de 5 ans.

⇒ Ils permettent une **contrepartie financière** et une **exonération partielle** de la taxe foncière sur les propriétés non bâties concernées.

LA CHARTE NATURA 2000

Spécifique à chaque site et constituant un **outil d'adhésion** au document d'objectifs, sa signature implique des engagements de l'ordre des **bonnes pratiques** environnementales et des **recommandations** destinées à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation des espèces. Sa durée est de 5 ans.

⇒ Cet engagement permet une **exonération partielle** de la taxe foncière sur les propriétés non bâties concernées.

Sur le « Massif de Villefermoy » : 10 chartes et 3 contrats Natura 2000 signés

Un exemple de contrat réalisé :

- **Contrat Natura 2000 : Entretien de mares forestières et limitation de ligneux en bordure :**

⇒ 2 mares forestières curées sur seulement la moitié de leur surface afin de conserver la faune et la flore présentes, retrait et évacuation des branches et troncs tombés, élimination de ligneux et repérages des berges à profiler.



Avant travaux



Après travaux

→ **Espèce concernée : le Martin pêcheur d'Europe**

Autre contrat :

- **Contrat Natura 2000 : Projet « Arbres sénescents » :**

⇒ Conservation pendant 30 ans des gros arbres (diamètre de plus de 70 cm à 1,30 m du sol) présentant des signes de sénescences comme des cavités, branches mortes, ou fissures. Le contrat consiste au marquage de chaque arbre, à leur cartographie pour les localiser et à l'entretien des marquages par le propriétaire pendant les 30 ans. Une contrepartie financière pour chaque arbre concerné est attribuée à l'adhérent à la signature du contrat, en compensation de la perte économique (arbre non vendu).



Marquage des arbres sénescents favorables à l'alimentation ou à la nidification des oiseaux du site

Aménagement simple :

- **Création de parois verticales en bords de rus :**

⇒ Sites potentiels de nidification pour le Martin pêcheur



Suivis scientifiques réalisés et en cours

But : conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, maintien des secteurs de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration.

4 espèces suivies en priorité

Pic noir

Suivi : 25 points d'écoute prospectés en 2015. Observé et entendu tout au long de l'année, il niche sur le massif.

Risques : diminution des grands massifs forestiers, coupe des vieux hêtres, coupe des arbres à loge, élimination des vieux arbres dépérissants et à cavités.



(*Dryocopus martius*)

Il est le **plus grand pic** (46 cm) et se reconnaît par sa couleur noire, avec une **calotte rouge vif**. Il fréquente les grandes superficies boisées avec présence d'arbres de gros diamètre donc **âgés** et de **bois mort** sur pied et couché en abondance. Il s'y nourrit principalement de **fourmis** et **d'insectes** consommant le bois (xylophages) en perforant l'écorce.

Pic mar

Suivi : 87 points d'écoute prospectés en 2014. Observé et entendu toute l'année, nicheur dans presque tous les secteurs de vieux et gros bois du site.

Risques : élimination des vieux arbres, coupe des arbres à loge, remplacement des feuillus par des résineux.



(*Dendrocopos medius*)

Il se reconnaît par un fond de plumage noir et blanc et une calotte rouge vif. Il fréquente les **bois** et les **forêts** de feuillus où il affectionne les plantations de **chênes** et pour la nidification il fore ses **cavités** dans les troncs. Il se nourrit surtout **d'insectes** qu'il prélève à la surface de l'écorce et aussi de graines et de glands.

Pie-grièche écorcheur

Suivi : observée chaque année en retour de migration, elle niche toujours dans les mêmes secteurs du site.

Risques : envahissement progressif des prairies par les arbres, reboisement, utilisation de pesticides.



(*Lanius collurio*)

Oiseaux des milieux **prairiaux**, le mâle est reconnaissable par son manteau brun roux et un **large masque noir**. Elle nidifie dans des **buissons épineux** et son nid est fait de racines et d'herbes sèches. Elle se nourrit de **coléoptères** et d'autres insectes, mais aussi parfois de petits vertébrés.

Bondrée apivore

Suivi : observée chaque année en retour de migration, elle niche sur le site.

Risques : Disparition des milieux ouverts, coupe des arbres âgés, dérangement en période de nidification (travaux forestiers et fréquentation du public).



(*Pernis apivorus*)

Rapace de taille moyenne, elle est principalement brun-roux et sa queue présente **3 barres sombres** très marquées. En vol sa silhouette paraît **légère** du fait d'une queue longue et du mouvement lent et ample des ailes. Il occupe les **massifs boisés** et les **prairies** en évitant les zones de grande culture. Son nid est garni de feuillages frais et se situe haut dans les arbres. Elle se nourrit surtout de **guêpes** et aussi de petits rongeurs, lombrics.

Pour en savoir plus :

www.seine-et-marne.n2000.fr

Contacts :

Fédération Départementale des Chasseurs
de Seine-et-Marne

Jean-Denis Bergemer, *coordinateur Natura 2000*

Courriel : jd.bergemer@fdc77.fr

Tél : 06 73 01 38 59



Que faire si vous trouvez un oiseau blessé ?

⇒ **Appeler tout de suite un centre de soins :**

Association Chevêche 77

Contact : M. DUTILLEUL

Tél : 01 60 65 97 38

Centre de Sauvegarde pour les Oiseaux Sauvages (CSOS)

Contact : Christiane et Dominique CRIBBOOM

6 rue des Gombards - 89100 Fontaine la Gaillarde

Tél : 03 86 97 83 42

ou 03 86 97 86 62

Partenaires locaux :



Association des amis
de la forêt de Villefermy



Association Pie Verte Bio 77



Office National des Forêts